

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville de Grande Synthe (59)
Place François Mitterrand
59760 Grande-Synthe

AVIS DE RÉSULTAT DE MARCHÉ**Section 1 : Références de l'avis initial****Section 2 : Identification de l'acheteur**

Nom complet de l'acheteur : Ville de Grande-Synthe

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21590271900016

Code postal / Ville : 59760 Grande-Synthe

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : VERIFICATIONS INITIALES ET PERIODIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Classification CPV : 50711000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : VERIFICATIONS INITIALES ET PERIODIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Critères d'évaluation des projets : 1. Prix des prestations (50 %) :

- Montant DQE vérification quadriennale (20 %)
- Montant DQE vérification périodique (20 %)
- Montant simulation (10 %)

2. Valeur technique (50 %) :

- Organisation et méthodologie utilisées pour la réalisation de la mission (20 %)
- Moyens humains et matériels (20 %)
- Analyse des exemples de documents (10 %)

Section 4 : Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots : Marché attribué à la société APAVE EXPLOITATION FRANCE (Dunkerque, 59) et notifié le 29/09/25 sous le numéro P 2025/050.

Montants : 27 068 EUR HT pour les vérifications périodiques annuelles + accord-cadre à bons de commande de 5 000 EUR HT maximum par an.

Durée : 1 an reconductible annuellement dans la limite de 4 ans.

Toute demande de consultation du marché doit être effectuée au préalable par écrit auprès de M. le Maire de Grande-Synthe. Cette demande sera traitée conformément à la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs. Ce marché est soumis à la possibilité de recours en contestation de validité dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Ce marché sera soumis à la possibilité de recours contractuel au plus tard jusqu'au 31ème jour suivant la publication d'un avis d'attribution. Les recours sont à introduire auprès du Tribunal Administratif de Lille, ou par utilisation de l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Date d'envoi du présent avis

30 septembre 2025